

Compte-rendu du conseil du jeudi 23 octobre à 20 heures.

Présents : Thomas ROUSSE, Maurice MONNET, Corinne ODOBEL, Pascal SIMONET, Jean François REHFUSS, MARION Christophe, Gaël MONNERET, Martine RAISON.

Absents excusés : Roseline PACCARD, Jean Claude COMPAGNON.

Secrétaire : Jean François REHFUSS.

- Le conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil du 21 août 2025.

- Délibérations :

- Délibération N° 20 : Le maire présente une demande de subventions adressées aux services de l'état et au conseil départemental concernant la mise aux normes de la défense incendie sur la commune. Deux secteurs sont visés en priorité : le lotissement de La Chaumette et les maisons de Comberland à La Lième. Le plan de financement s'établit comme suit :

- Coût HT prévisionnel : 44 312.67 €.
- Subvention DETR de 30 % sollicitée : 13 293.80 €.
- Subvention Départementale de 50 % du reste sollicitée : 15 509.44 €
- Autofinancement : 15 509.43 €.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Adopte l'opération de réalisation des travaux et arrête les modalités de financement.
- Approuve le plan de financement prévisionnel.

- Délibération N° 21 : La commune s'est dotée d'un nouveau columbarium pour la somme de 8 000.00 €. Afin de réduire le montant de l'investissement restant à la commune, le maire propose de fixer le prix de la concession trentenaire à 850.00 €. A l'unanimité et après discussion, le conseil accepte cette proposition.

- Délibération N° 22 : Le maire présente la demande de subvention émanant de l'école de Perrigny. Un séjour est organisé au bord de l'océan et 7 élèves de Pannessières doivent y participer.

Après délibération, le conseil fixe la participation de la commune 1000 €.

- Délibération N° 23 : Destination des coupes 2026. Le maire présente l'assiette des coupes 2026. Les services de l'ONF envisagent une coupe d'éclaircie des résineux dans les parcelles 4, 5 et 6. Le conseil accepte cette forme d'exploitation et charge le maire d'informer les services de l'ONF.

- Délibération N° 24 : Les services du SIDEC ont décidé de ne plus assurer la responsabilité du RGPD. Cette charge peut être assurée par le Centre De Gestion du Jura pour la somme forfaitaire de 30 €. Le conseil donne un avis favorable à cette proposition.

- Délibération N° 25 : Affouage : La parcelle 11 est destinée à l'affouage. Le montant est fixé à 50 € la part. Le Conseil charge le maire d'informer les services de l'ONF et les habitants de Pannessières par voie d'affiche.

- Questions d'actualité :

- PLUI : le COPIL du 8 octobre a enclenché la phase règlementaire. La répartition des besoins en logements pour chaque commune et le choix des zones à urbaniser sont au programme des prochaines réunions.

- Travaux de voirie. La réfection de la route de La Chaumette est terminée. Elle est financée par la commune sous la formule du 1/36 ème.(La commune rembourse ECLA durant 36 années). La route de La Terrasse est une voie départementale. Elle a donc été réalisée et financée par le Département. Cependant, les travaux de mise en place de différentes canalisations (eaux de ruissellement et eaux usées) sont en partie pris en charge par la commune pour la somme de 12 000 €. La route de La Mouille sera terminée cet automne.

- Une promesse de vente pour le terrain N° 2 du lotissement du Clos du Puits est signée avec Monsieur Pradier et Madame Dos Santos Monteiro pour la somme de 42 296.00 €.

- Point sur le budget 2025 : En fonctionnement, les entrée et sorties d'argent sont conformes aux prévisions budgétaires. Par contre, en investissement, des travaux imprévus, notamment route de la terrasse, nous obligeront à voter des crédits supplémentaires puisés dans nos réserves.

- Suite à la généralisation de Windows 11, la commune doit changer l'ordinateur du secrétariat pour la somme de 1500 €.

- A l'issue du contrat de location, l'imprimante a été changée, avec une augmentation du loyer mensuel de 30 €.

- Projet maison Aubert : La visite de l'immeuble n'est pas actuellement à l'ordre du jour du fait de la réticence d'un locataire. Cependant, la commune a toujours la volonté d'acquérir ce bien et les relations avec les propriétaires sont maintenues.

- A la suite de plusieurs plaintes des voisins lors de soirées trop bruyantes du fait des locataires, il est décidé de durcir le règlement de la salle des fêtes en vérifiant de manière plus stricte les souhaits des locataires et en contrôlant l'intensité des nuisances sonores.

- La commune n'est pas satisfaite des prestations de la société d'assurances SMACL. Une demande de devis et une étude de contrat avec la société Groupama ont été réalisées. Pour une même couverture, elles montrent une différence de 180 € au bénéfice de Groupama sur une somme totale de 4000 €. Il est décidé de rompre le contrat avec SMACL et de s'engager auprès de Groupama.

- Questions diverses :

- La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11 h 15 devant le monument aux morts. Elle sera suivie du vin d'honneur servi à la salle des fêtes.

- Les peintres de la Pannessièreoise exposeront leurs travaux les 25 et 26 octobre dans les locaux de la salle des fêtes.

- La réunion des membres du CCAS aura lieu le jeudi 6 novembre à 19 h 30 en mairie.

- La grille du monument aux morts devrait être sablée dans les prochains jours. Appel aux bénévoles pour la repeindre ...

La séance est levée à 22 h 00.

Le maire : M.Monnet